

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.  
Arrondissement de Prades

## COMMUNE DE CASTEIL

« Le village »  
66820 CASTEIL

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 8 décembre 2008 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille huit et le 8 du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2008, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants** : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, .  
Mrs Jérôme CASES, Franck GUITART, Eric MALDES, Jean-Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

#### **ONT DONNE PROCURATION :**

Francis BETRIU donne procuration à Juliette CASES  
André BRUZY donne procuration à Jérôme CASES  
Martine SOMBRIN donne procuration à Evelyne AIRAUDI

**Membres en exercice** : 11                      **présents** : 7                      **procurations** : 3

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint avec 7 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé secrétaire de séance M. **Franck GUITART**, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Après lecture, le Procès verbal de la séance du 3 novembre 2008 est adopté à l'unanimité,

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Mise en sécurité voirie – pose glissière sécurité – choix entreprise**
- **Prise en charge du Canal COL DE JOU- actif et passif**
- **Projet « Bistrot de Pays »**
- **Virement de crédits (dépenses imprévues charges de fonctionnement**
- **Remboursement aux agents des frais de déplacement pour concours ou examens**
- **Choix d'un sentier communal à inscrire dans PDIPR**
- **Achat refuge de Marialles – demande de subventions CONSEIL GENERAL – REGION**
- **QUESTIONS DIVERSES**

#### 1-CHOIX ENTREPRISE POUR MISE EN SECURITE DE LA VOIRIE – POSE GLISSIERES DE SECURITE

Le 17 novembre 2008, l'association « EL MENER » titulaire du marché pour la pose de glissière de sécurité ; a annulé le bon de commande et ne souhaite plus réaliser ces travaux. Il convient donc de délibérer pour choisir une entreprise chargée de la réalisation des ces travaux.

Mme Le Maire présente les devis des entreprises :

- SOMARO ST JEAN DE VEDAS .....	17 932.82 € TTC
- BRUNET – PY .....	9 705.07 € TTC
- JOCAVEIL – RIA .....	8 443.25 € TTC
- TECH FOR MIN – RIA .....	8 309.21 € TTC

Après délibération ; l'entreprise **JOCAVEIL de RIA** est choisie à la majorité ; le montant de l'opération s'élève à la somme de **8 443.25 € TTC**.

**POUR :** 9      **CONTRE :** 0      **ABSTENTIONS :** 1 (VERGES Jean)

#### **2- PRISE EN CHARGE DE L'ACTIF ET PASSIF DE L'ASA « CANAL COL DE JOU »**

Suite à l'assemblée générale De L'ASA « COL DE JOU » du **19 novembre 2008** et à sa décision favorable de décision de dissolution, il convient à présent de délibérer pour accepter de reprendre l'actif et le passif de l'ASA. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de prendre en charge l'actif et le passif de l'ASA et s'engage à inscrire au **BP 2009** les sommes nécessaires à l'entretien du canal.

**POUR :** 10      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 0

#### **3- BISTROT DE PAYS**

Mme CASES Juliette laisse la parole à Jérôme CASES , délégué suppléant à Pays Terre Romane et responsable du Projet de Bistrot de Pays.

M. CASES Jérôme explique que les Bistrots de Pays présents sur le territoire « Terres Romanes en Pays Catalan » ont prouvé l'importance et l'utilité de préserver des espaces de rencontres, d'échanges et de services, empreints d'authenticité. Lieux de convivialité incontournables, théâtres privilégiés de la vie quotidienne et de la culture locale, les Projets de Bistrot de Pays sont accompagnés par la CCI et le Pays Terres Romanes.

Après réflexion sur le lieu d'implantation de ce projet ; le terrain communal Parcelle B117 accueillant actuellement le Point Info tourisme à l'entrée du village à gauche est retenu ;

**POUR :** 10      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 0

#### **4- VIREMENT DE CREDITS – DEPENSES IMPREVUES charges de fonctionnement**

Afin de couvrir les dépenses de fonctionnement de fin d'année, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits du chapitre 022 « dépenses imprévues » au chapitre 011 « charges à caractère général » pour la somme de **3000€** . A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce virement de crédits.

**POUR :** 10      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 0

#### **5- REMBOURSEMENT AUX AGENTS DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR PARTICIPER AUX EPREUVES EXAMEN PRO OU CONCOURS**

Conformément aux textes en vigueur, tout agent amené à se présenter aux épreuves d'admissibilité d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel peut prétendre à la prise en charge d'un seul aller-retour par année civile. La collectivité Peut décider de prendre en charge un aller-retour supplémentaire au titre des épreuves d'admission. Mme le Maire propose de rembourser aux agents deux aller –retour par année civile, pour le même concours ou examen, sous présentation d'un justificatif. La présente délibération est applicable pour les examens et concours passés à partir de 2009.

**POUR :** 10      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 0

#### **6 - DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN SENTIER DE RANDONNEE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES (PDIPR )**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général des P.O. a mis en place un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées . Le conseil municipal délibèrera en conseil communautaire sur ce sujet.

#### **7- ACHAT « REFUGE DE MARIALLES » - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Comité Syndical du 26 septembre 2008 a décidé d'engager des démarches afin de vendre le refuge de Marialles à la commune de CASTEIL pour la somme de **60 000 €** .

Cette dépense n'ayant pas été prévue au Budget Primitif 2008 ; sera inscrite au budget primitif 2009 ; Toutefois, l'assemblée donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette affaire et demande que des demandes de subventions soient faites AU CONSEIL GENERAL , A LA REGION , A L'ETAT et à L'EUROPE , le plus rapidement possible.

**POUR :** 10      **CONTRE :** 0      **ABSTENTION :** 0

## QUESTIONS DIVERSES

Les colis de Noël du 3<sup>ème</sup> âge seront distribués le **Judi 18 décembre** ; à partir de 16h30 par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 22h45

***Le Maire***

***Juliette CASES***